

COMITE DE PROGRAMMATION LEADER N°14 Jeudi 11 octobre 2018

RELEVÉ DE DECISIONS

PAYS DE LA DEODATIE à NOMPATELIZE

MEMBRES DU COMITE DE PROGRAMMATION (quorum 1) 11 minis

Membres en exercice : 21

Membres présents : 15

Membres votants : 15

Etaient présents :

Membres titulaires

Mesdames: Edith COLLIN, Claude KIENER

Messieurs: Pascal ALTMANN, Guy DESRUES, Guy DROCCHI, Patrice FEVE, Philippe GEORGEL, Denis HENRY, Pascal MOHR, Bernard ROPP, Jean Louis THIRIET, Philippe WELSCH

Membres suppléants

Mesdames : Sabine GILLES (en remplacement de Christelle IRMOULI)

Messieurs : Manuel LEMBKE (représentant Didier GILLES), Marc MICHEL (représentant Claude BARLIER)

Excusés :

Mesdames : Christelle IRMOULI, Camille PERRIOL

Messieurs : Claude BARLIER, Didier GILLES, Bernard MAETZ

COLLEGE PRIVE (quorum 2) : 7 minis

Membres en exercice : 12

Membres présents : 8

Membres votants : 8

Etaient présents :

Membres titulaires

Mesdames : Edith COLLIN

Messieurs : Pascal ALTMANN, Guy DESRUES, Jean louis THIRIET, Philippe WELSCH

Membres suppléants

Madame : Sabine GILLES

Monsieur : Manuel LEMBKE, Marc MICHEL

MEMBRES ASSOCIES

Présents : /

Excusés :

Mesdames : Martine GIMMILLARO (conseillère départementale), Madame Sylvie SIFFERMANN (Sous-Préfète), Marie-Aude VISINE (ASP)

Messieurs : Fabrice DROUHOT (ASP), David VALENCE (vice-président du Conseil Régional)

Le double quorum étant atteint, la séance démarre à 19 h 30.
Monsieur Pascal MOHR, président du GAL du PETR du Pays de la Déodat ouvre la séance.
Il procède à l'appel des membres présents.

Validation du compte rendu précédent

Aucune remarque n'est formulée par le comité.
Le compte rendu du comité de programmation n°13 du jeudi 26 juin 2018 est validé à l'unanimité.

1. Etude des dossiers

Monsieur Pascal MOHR, avant le passage des dossiers, rappelle la notion de conflit d'intérêts et précise qu'avant chaque dossier la question sera posée aux membres du comité. En cas de conflit d'intérêts avéré, le membre est prié de quitter la salle pour le vote. L'article 10 du règlement intérieur permet dans ce seul cas de ne pas tenir compte de la règle du double quorum.

Il mentionne le déroulé :

- Présentation par le porteur de projet en 5 minutes
- Questions et échanges avec le comité de programmation
- Après le départ du porteur, le comité remplit la grille à l'aide de la notice de sélection
- La synthèse des notes faite par l'équipe technique du Pays est présentée et validée par le comité

2.1 Pré programmation

Porteur	Note de faisabilité	Appréciation de faisabilité	Conflit d'intérêt
Commune de Ban Sur Meurthe/Clefcy - Création d'une desserte forestière – Mme Sylvia DIDIERDEFRESSE	16,2 (100%)	Favorable	/
Communauté d'agglomération SDDV - Commémoration de la 1ère guerre mondiale – Mr Serge ALEM	14 (90%)	Favorable	Patrice FEVE, Pascal MOHR (VP com d'aggllo)
Communauté de communes de Bruyères Vallons des Vosges - Création d'un parcours de canoë sur la Vologne – Mr Christian BISTON	17,1 (100%)	Favorable	Philippe GEORGEL (VP CC Bruyères)
Communauté de communes de Bruyères Vallons des Vosges - Aménagement d'une aire de camping-cars – Mr Christian BISTON	16,9 (100%)	Favorable	Philippe GEORGEL (VP CC Bruyères)
PETR du Pays de la Déodat - Projet de coopération sur les bistrotts de Pays – Mme Mélanie ROUSSEL	17,3 (100%)	Favorable	Guy DROCCHI (président PETR), Pascal MOHR, Philippe GEORGEL, Denis HENRY (VP PETR)

1.2 Programmation

Porteur	Projet	Note proposée	Montant proposé	Validation
Communauté d'agglomération SDDV	Exposition photos 2015	12,9	4 882,18 €	Unanimité
Communauté d'agglomération SDDV	Exposition photos 2017	11,3	4 465,99 €	Unanimité

Communauté d'agglomération SDDV	Centenaire de la 1 ^{ère} guerre mondiale	16,1	19 179,27 €	Unanimité
Communauté d'agglomération SDDV	Réhabilitation d'un bâtiment apicole (Raon l'Etape)	17,2	29 194,19 €	Unanimité

Des fiches de validation spécifiques reprenant en détail les projets et conflits d'intérêts par projets sont établies et jointes en annexe.

2. Etat de consommation de l'enveloppe financière

Voir le tableau joint

Une répartition de l'enveloppe réservataire régionale devrait avoir lieu sur le deuxième semestre 2018 : 2 millions d'euros pour les 12 GALs.

A ce jour, 19,67% de l'enveloppe financière est engagé en demande paiement et 1,59% de l'enveloppe est réellement payée aux porteurs. 97% de l'enveloppe est aujourd'hui engagé en demande préalable (projet présenté en pré programmation).

3. Autres projets

Voir le document joint

4. Actualités

- 19-4 : Animation – Gestion 2016 – Dossier parti à l'ASP pour paiement
Animation – Gestion 2017 - Dossier parti à l'ASP pour paiement
- 19-2 :
 - 3 dossiers payés aux porteurs
 - 5 dossiers sont transmis à l'ASP pour paiement
 - 4 dossiers transmis à l'AG pour instruction
 - 2 dossiers sont au stade de la demande de paiement
 - 2 projets sont en cours de réalisation
 - 15 dossiers sont en cours d'instruction par le GAL
 - 14 dossiers de demande d'aide sont en cours de constitution
 - 4 dossiers de coopération sont en attentes, les outils de demande d'aide viennent de nous être transmis.

Le comité salue les premiers paiements qui sont enfin arrivés chez les porteurs.

Plus de questions n'émanant de l'assemblée, Monsieur Pascal MOHR lève la séance à 21h 30.

Le Président du GAL du Pays de la Déodatie
Pascal MOHR

